



EVALUATION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Evaluation et décodage

NEWS N°0
partie 3/3

Depuis 2002, tout les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent évaluer le niveau de qualité de leurs activités.

Le décret du 26 avril 2022 modifiant le décret du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS fixe le rythme des évaluations à une évaluation **tous les 5 ans**.

La vôtre vient d'avoir lieu ? Qu'en est-il du rapport d'évaluation et quelles en sont les suites ?

Le rapport d'évaluation :

Le rapport d'évaluation est composé de **6 grands chapitres**, à savoir :

- La présentation de l'ESSMS évalué ;
- La cotation des différents critères et objectifs du référentiel ;
- Un focus sur les critères impératifs ;
- Une synthèse par chapitre des différentes thématiques du référentiel d'évaluation ;
- Le niveau global atteint par l'ESSMS ;
- Les observations émises par l'ESSMS.

Il sera remis par Cidées Certification à votre établissement dans le mois suivant la visite d'évaluation. Vous disposerez d'un mois pour rédiger vos observations et compléter les formulaires critères impératifs. Le rapport sera ensuite clôturé par Cidées Certification et vous sera transmis via **Synaé** sous sa forme définitive.

Les suites de l'évaluation :

Après la visite d'évaluation, l'ESSMS va pouvoir **enrichir et prioriser les actions d'amélioration** à mettre en œuvre dans la structure.

Conformément à **l'article D312-200 du CASF**, l'ESSMS doit transmettre son rapport d'évaluation à (aux) autorité(s) de tarification et de contrôle, ainsi qu'à la HAS.

L'article D312-203 du CASF prévoit que "l'ESSMS fasse mention, dans son rapport d'activité annuel adressé à (aux) autorité(s) de tarification et de contrôle, des actions engagées dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité."

Dans le rapport d'activité annuel de la structure, il sera donc possible :

- De présenter un suivi du plan d'action issu des résultats de l'évaluation ;
- De valoriser les actions engagées en faveur de l'amélioration continue de la qualité.